



AFFILIATION NOUVEAUX CLUBS

2011/2012

Nous vous remercions d'apporter une grande attention à la lecture de ce dossier. Ce document regroupe toutes les informations d'ordre administratif qui vous seront utiles durant la saison 2011/2012, il est consultable ou téléchargeable sur le site.

Le mot du Président

Je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue au sein de notre Fédération de SAVATE boxe française et Disciplines Associées, désormais la vôtre.

J'ignore ce qui vous a poussé à pratiquer notre discipline : il est probable que les raisons sont diverses pour les uns et pour les autres, mais je peux penser que votre arrivée résulte d'un choix délibéré pour une pratique sportive qui vous passionne mais très certainement aussi pour les valeurs de citoyenneté et d'éthique que prône la Fédération.

Il vous reste à vivre avec nous une année sportive que je vous souhaite riche en événements. Nous vous informons de nos manifestations ; votre ligue, votre comité départemental et les permanents du siège fédéral vous apporteront toutes les informations et aides souhaitées, qu'il s'agisse de compétitions, de formation, ou tout simplement de renseignements administratifs vous permettant de gérer au mieux votre nouveau club.

Je connais le travail et les responsabilités qu'occasionnent les tâches des élus au sein d'un club. Vous faites partie de ces nombreux bénévoles qui agissent discrètement, procèdent intelligemment à la mise en place d'une réelle vie associative indispensable au bon fonctionnement d'un club, contribuant ainsi à la prospérité et au développement de la SAVATE.

L'expérience m'a appris que les nouveaux venus s'intègrent très vite, surtout ceux qui ont été actifs au sein d'associations diverses. Je ne doute donc pas de découvrir, dans les prochaines années, de nombreux licenciés de votre club dans le palmarès de nos manifestations sportives.

Très bonne saison à tous.

Jean-Paul COUTELIER, Président

Le siège fédéral

Il est situé au 5^{ème} étage, 49 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 – PARIS
Tel : 01.53.24.60.60 – Fax : 01.53.24.60.70

L'accueil du public est possible les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00.

Le standard téléphonique est ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 13h00 et les mardis et jeudis de 14h00 à 17h00

En dehors de ces permanences, vous pouvez nous joindre par mail :
marie-claude.hachet@ffsavate.comH (pour des questions d'ordre général)
communication@ffsavate.comH (pour infos communication)
service.licences@ffsavate.comH (pour infos (ré)affiliations et licences, uniquement par mail)



Création d'un club de SAVATE boxe française & D.A.

Dans le cadre de la structuration et du développement territorial, la Fédération, avec le soutien du Ministère, a mis en place un dispositif d'aide logistique et financière à la création des clubs de SAVATE boxe française et Disciplines Associées.

Cette aide concrétise la volonté du Comité Directeur d'être à votre service et à votre écoute. C'est dans ce club, que vous allez créer, que nos licenciés trouveront un lieu de vie qui générera civilité, lien social, fraternité mais aussi le dépassement de soi-même dans le cadre de l'activité SAVATE boxe française et Disciplines Associées.

Vos interlocuteurs privilégiés pour vous aider à créer votre association sont :

- ↳ Les élus du comité départemental de SAVATE boxe française ou à défaut lorsqu'il n'est pas créé, de la Ligue ainsi que le Délégué Technique Départemental ou de ligue,
- ↳ Les élus du Comité Départemental Olympique et Sportif.

Ils pourront notamment vous accompagner pour rechercher un lieu d'entraînement, des conseils pour déclarer votre association à la préfecture.

Vous trouverez en pièce jointe à votre dossier d'affiliation, un exemplaire de statuts type de club de SAVATE boxe française et Disciplines Associées.

Vos partenaires institutionnels locaux sont :

- ↳ L'Office Municipal des Sports de votre commune (s'il existe),
- ↳ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale Service Sports,
- ↳ Le service des sports du Conseil Général,
- ↳ Le CDOS, Profession Sport, le CRIB (Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles)

Ces structures, sous certaines conditions, peuvent éventuellement vous accorder, chaque année, une subvention. Les aides attribuées dépendent de la politique sportive locale, de la conformité du dossier présenté dans les délais impartis et du nombre de licenciés de votre club.

L'aide fédérale, « Le pack création club » (hors clubs scolaires et universitaires et clubs armée) :

1^{ère} année :

- ↳ affiliation offerte + 5 licences adultes gratuites

2^{ème} année :

- ↳ à partir de 15 licences, 5 paires de gants, la mallette développement, le DVD pédagogique n°1
- ↳ **Information des futurs enseignants lors des formations UC1 à UC4 de l'existence du pack création**



Tarifs pour la saison 2011 - 2012

Affiliation nouveaux clubs + 5 licences adultes	GRATUIT
Affiliation d'un club scolaire ou universitaire	Gratuit
Licence « Adulte » né en 1996 et avant	30 €*
Licence « Jeune » né en 1997 et après	15 €
Licence Armée « Adulte »	20 €
Licence Armée « Jeune »	12 €
Licence scolaire ou universitaire tout âge	10 €**
Duplicata de licence	8 €
Carte SAVATE tout âge, valable 15 jours	5 €

* Frais de traitement par dossier non saisi informatiquement : +5 € par licence « Adulte ».

** A condition de joindre à la demande de licence un certificat de scolarité du pratiquant inscrit dans l'association sportive de son établissement d'enseignement.



Catégories d'âge saison 2011 - 2012

Tarif	Catégorie	Année de naissance
JEUNE	Pré poussin	2003 et après
	Poussin	2002 – 2001
	Benjamin	2000 – 1999
	Minime	1998 – 1997
ADULTE	Cadet	1996 – 1995
	Junior	1994 – 1993 – 1992
	Senior	de 1991 à 1978
	Vétéran	1977 et avant



ATTENTION : Pour la saison 2011/2012 tous les jeunes nés en 1996 (du 1^{er} janvier au 31 décembre) passent au tarif adulte.



Le site Internet fédéral, votre « Espace réservé »

CODE D'ACCES : 2 codes délivrés : au Président et au Correspondant. Pour les obtenir, dès le retour de votre attestation d'affiliation, il vous suffit d'adresser une demande, par e-mail, à : service.licences@ffsavate.com. Il vous appartient de les communiquer aux différents responsables de votre club susceptibles de les utiliser.

Pour accéder à votre « Espace réservé », vous devez :

- aller sur www.ffsavate.com
- cliquez sur « espace réservé » dans la zone en haut, à droite de la page
- taper votre identifiant et votre mot de passe.

La gestion informatisée de votre structure présente de nombreux avantages et notamment la possibilité de :

- Renseigner, en temps réel, votre fiche club ainsi que la fiche enseignants, ce qui vous dispense de remplir manuellement les fiches 1,2 et 3 du dossier de réaffiliation,
- Réaliser la saisie informatique de vos demandes de licences,
- Gérer 24H/24 et 7J/7 votre fichier « Licenciés »,
- Modifier et compléter rapidement les coordonnées de vos licenciés,
- Actualiser toutes les informations relatives à votre association,
- Editer les listes nominatives de tous vos adhérents,
- Effectuer vos propres statistiques détaillées,
- Consulter ou télécharger les contrats d'assurances souscrits par la FFSbf&DA pour votre compte ainsi que le formulaire de déclaration d'accident,
- Réaliser un gain de temps pour le club et le siège fédéral
- Et éviter les risques d'erreurs.

Votre « Espace réservé » est sécurisé par l'identifiant et le mot de passe demandés à chaque connexion. Aucune autre personne n'est susceptible d'avoir accès à vos informations licenciés (listing et statistiques), hormis les responsables fédéraux, de votre ligue et de votre comité départemental.

Fédération Française de Savate BF & DA

Identifiant

Mot de passe

Se connecter Mot de passe perdu ?

Nouveau site de gestion
14-12-2010
Vous êtes actuellement sur le nouveau site conçu à gérer les prises de licences des clubs affiliés à la Fédération de Savate Boue Française & D.A.
Si vous ne connaissez pas vos codes d'accès ou s'ils ne fonctionnent pas, merci de nous contacter à l'adresse suivante : webmaster@ffsavate.com



L'affiliation 2011 – 2012

↳ Le dossier d'affiliation club à renvoyer doit se composer des fiches suivantes :

- Fiche 1 : renseignements administratifs relatifs à l'association,
- Fiche 2 : renseignements relatifs à la constitution du bureau directeur de l'association,
- Fiche 3 : renseignements relatifs aux enseignants de l'association,
- Fiche 4 : demande officielle d'affiliation.

Seul le **Président du club** est habilité à signer ce dossier qui est **le seul document officiel** reconnu pouvant être archivé et justifiant de l'affiliation d'un club pour la saison en cours. Ces dossiers sont enregistrés et traités par date d'arrivée.

↳ Ce dossier doit être accompagné :

- De l'attestation d'affiliation qui vous sera renvoyée tamponnée donc validée.
- D'un exemplaire des statuts du club déposés en préfecture,
- Du récépissé de déclaration d'association en préfecture,
- D'une photocopie de la parution au Journal Officiel,
- D'une photocopie du diplôme de l'enseignant responsable technique du club,
- Du bordereau jaune de demande de licences des membres du bureau, des enseignants du club, et, le cas échéant, des premiers adhérents,
- Des 2 moitiés du bordereau vert (la partie « facture » vous sera retournée validée pour votre comptabilité),
- Du chèque à l'ordre de la FFSbf&DA correspondant au règlement des premières licences demandées (après déduction des 5 premières licences adultes offertes).

↳ Ce dossier doit être adressé au préalable :

- A votre Comité Départemental,
- Ou à défaut, s'il n'est pas créé, à votre Ligue pour validation,
- Le transmettre ensuite au siège fédéral.

Votre demande ne sera enregistrée que si votre dossier est complet et validé par votre Comité Départemental ou votre Ligue.

Nous attirons votre attention sur l'intérêt de faire figurer, pour chaque responsable élu ou technicien, un numéro de téléphone portable ainsi qu'une adresse e-mail afin que nous puissions facilement les joindre en cas de besoin. De plus de nombreuses informations et dossiers vous seront communiqués dans un proche avenir par e-mail.

A TOUS LES CLUBS CREES EN 2011/2012

Après enregistrement de votre affiliation, la Fédération renverra :

- La facture validée (moitié inférieure du bordereau vert)
- Une attestation d'affiliation que vous devez signer et afficher dans votre club,
- Les licences correspondant à votre première commande.



Le statut particulier d'un club scolaire ou universitaire

Conditions à remplir :

- Le club scolaire ou universitaire est aussi une association loi 1901. Il doit être rattaché à un établissement scolaire ou universitaire (primaire, secondaire, universitaire ou grande école).
 - Le siège social est à l'adresse de l'établissement d'enseignement.
 - Le Président de cette association est obligatoirement un responsable de l'établissement (directeur, principal, proviseur) ou, à défaut, un membre du corps enseignant de l'établissement.
 - Les démarches pour créer une section sportive scolaire ou universitaire sont à effectuer auprès de l'établissement d'enseignement.
- ↳ **Une attestation sur l'honneur, signée du Président, certifiant que son association remplit toutes les conditions devra être jointe à la demande de réaffiliation.**

Seules les associations répondant à tous ces critères peuvent :

- bénéficier du statut particulier,
 - être exonérées des droits d'affiliation,
 - licencier les élèves ou étudiants régulièrement inscrits dans l'établissement d'enseignement, au tarif préférentiel en joignant une copie du certificat de scolarité.
- ↳ **L'association peut accueillir d'autres pratiquants non inscrits dans l'établissement d'enseignement qui seront licenciés au tarif plein.**



Le statut particulier d'un club « Armée » affilié à la FCSAD

Conditions à remplir :

- Le club ou la section « Armée » de SAVATE boxe française doit être affilié à la Fédération des Clubs Sportifs et Artistiques de la Défense (F.C.S.A.D.).
 - Le siège social est à l'adresse de l'établissement de la défense.
 - Le Président de cette association est obligatoirement un responsable de l'établissement ou, à défaut, un membre animateur de l'établissement (Chef de la section SAVATE du club CSA).
 - Les démarches pour créer une section CSA sont à effectuer auprès du club de l'établissement.
- ↳ **Une photocopie de l'attestation d'affiliation de la F.C.S.A.D. pour la saison sportive concernée doit être jointe au dossier d'affiliation.**

Seules les associations répondant à tous ces critères peuvent :

- bénéficier des tarifs préférentiels : 12 € pour le tarif jeune et 20 € pour le tarif adulte,
- bénéficier des tarifs préférentiels et de la formation de Moniteur Fédéral et de juge arbitre au CNSD de Fontainebleau.

Délégué technique « Armée » :

Monsieur Patrice LE MARTRET, délégué technique « Armée », assure la coordination nationale de ce secteur et se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous pouvez le contacter par mail : patrice.lemartret@sfr.fr



La licence fédérale

Elle est obligatoire pour tous les adhérents d'un club, d'un comité départemental, d'une ligue, qu'ils soient pratiquants, dirigeants, enseignants, officiels, cadres fédéraux ou d'état, salariés ou bénévoles.

Chaque saison, lorsqu'un futur adhérent désire s'inscrire dans votre club, vous devez impérativement lui remettre la notice d'information « Assurance FFSbf&DA », jointe à ce dossier.

L'adhérent certifiera avoir reçu cette information lorsqu'il signera **sa fiche d'inscription (modèle type joint au présent dossier)**. Vous devrez impérativement **conserver** cette fiche d'inscription dûment complétée et signée par l'adhérent, en particulier s'agissant des couvertures d'assurance « accident corporel » proposées.

La licence contient tous les renseignements relatifs à l'assurance qui y est adjointe.

La licence, véritable carte d'identité sportive, devra être présentée pour participer à toutes les activités fédérales (actions de formation, stages, compétitions, ...).

Un numéro de licence est attribué « à vie », le licencié conserve d'une année sur l'autre le numéro de licence qui lui a été attribué.

Il ne peut être délivré qu'une licence par personne et par saison. Un licencié peut toutefois participer à l'activité de plusieurs clubs. En compétition, il porte les couleurs du club qui lui a délivré la licence.

ATTENTION :

- ↳ Pour participer à certaines activités fédérales (compétitions, stages, ...) un licencié doit être dans **sa deuxième année de licence** minimum.
- ↳ Pour qu'une licence soit valable, la photo et la signature doivent être apposées sur la carte.
- ↳ En cas de perte de licence, vous pouvez nous demander par écrit, un duplicata accompagné d'un chèque de 8 €.



PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES ADHERENTS :

A respecter scrupuleusement pour éviter tout contentieux.

Une fiche d'inscription (à conserver) vous est proposée dans le dossier d'affiliation afin de tenir un registre sur lequel vous notez, par ordre d'arrivée, toutes les informations relatives aux adhérents de l'association : nom, prénom, date de naissance, dossier d'inscription complètement renseigné remis le ..., certificat médical* remis le ..., montant de la licence réglé par l'adhérent au club le

L'adhérent certifiera également avoir reçu cette information lorsqu'il signera **la fiche d'inscription (modèle type jointe au présent dossier)**.

*** Les dirigeants élus au comité directeur du club ne pratiquant ni en loisir ni en compétition sont dispensés du certificat médical.**

DEMANDE DE LICENCES PAR INTERNET :

Rendez-vous sur www.ffsavate.com et cliquez sur « Espace réservé », dans la zone en haut, à droite de la page.

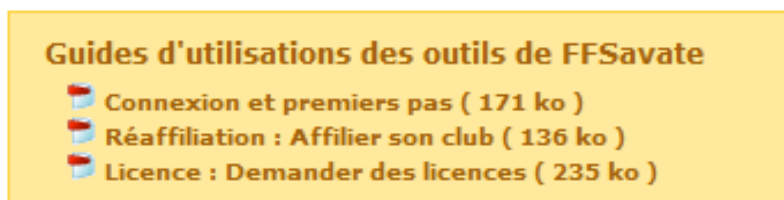
- Taper votre identifiant et votre mot de passe.
- En haut de la page, cliquer dans la zone : « Licenciés », puis dans « Demande de licence »
- Une fois la saisie terminée, sélectionner : « Confirmer la création de licences » puis valider.
- Si vous réalisez le règlement par chèque, éditer le bordereau à compléter et joindre le chèque correspondant au montant (avec au verso le numéro du club et le n° du bordereau) et envoyer le tout à la Fédération.

Les personnes ne seront licenciées et donc assurées après validation, qu'après réception du coupon chèque, virement ou paiement en ligne.

Le numéro de bordereau est à reporter au dos du chèque correspondant.

Le service Licences de la Fédération valide puis édite vos licences et vous retourne les licences correspondantes. La facture est disponible sur le site (voir Questions / réponses).

Une rubrique Questions / réponses et un guide d'utilisations des outils de la FF Savate sont à votre disposition dans l'espace réservé.



DEMANDES DE LICENCES PAR COURRIER :

Rappel : il a été décidé lors de l'Assemblée Générale de Nantes, l'obligation de prendre les licences par internet. A défaut, des frais de traitement (5€ par licence « Adulte ») seront appliqués

Pour tous les licenciés, vous devez compléter toutes les rubriques du bordereau jaune à l'exception du numéro de licence qui sera automatiquement attribué au moment de la saisie informatique.

Vous devez adresser à la Fédération dans l'enveloppe retour pré imprimée :

- les bordereaux jaunes lisiblement complétés pour éviter les erreurs de saisie,
- le bordereau / facture vert récapitulatif des versements,
- le chèque correspondant à votre commande.

Vous devez conserver une copie des bordereaux verts et jaunes jusqu'à réception de vos licences et de votre facture validée.



Les garanties du contrat d'assurance fédéral

Le contrat d'assurance fédéral couvre toutes les structures affiliées de la Fédération en responsabilité civile, et notamment les dommages causés aux bâtiments et au contenu en général résultant des dégradations à l'occasion de la mise à disposition temporaire des locaux d'entraînement et ou de compétition (Exemple la dégradation d'un local appartenant à une municipalité).

Pour tous les licenciés (pratiquants, dirigeants, enseignants, officiels, cadres fédéraux ou d'Etat, salariés ou bénévoles) **la licence garantit** :

- **La Responsabilité Civile** du licencié, c'est-à-dire la capacité pour le licencié d'indemniser, dans le cadre de la pratique de ce sport (entraînement, compétition ...), tous dommages causés à un tiers et dont il serait responsable.
- **Les conséquences financières de dommages corporels (Individuelle Accident)**, c'est-à-dire la capacité pour le licencié de se faire indemniser, après intervention de la sécurité sociale ou de tout autre organisme, pour un capital décès ou invalidité et des frais médicaux suite à un accident survenu dans le cadre de la pratique de toutes les activités enseignées dans les clubs de SAVATE boxe française & D.A. à l'entraînement, en compétition, lors des stages, des manifestations de promotion, organisés par les clubs, les Comités Départementaux, les Ligues ainsi que lors des déplacements relatifs à ces activités.

Une notice d'information est à disposition des clubs et licenciés sur le site de la Fédération.

Pour tout renseignement, contacter le courtier d'assurance de la Fédération :

AIAC COURTAGE – 0 800 886 486 (appel gratuit) – assurance-savate@aiac.fr



La carte SAVATE

- Bâtie autour de la même garantie que la licence, la carte SAVATE vous permet de proposer, en toute sécurité, des séances d'initiation ainsi que des stages à l'attention d'un public novice.
- Sa validité est de 15 jours et une même personne peut en bénéficier plusieurs fois dans la saison.
- Le titulaire de la carte savate est assuré de la même manière qu'un licencié. **Il est donc nécessaire de lui remettre la notice « Assurance FFSbf&DA » lors de son inscription à la carte savate.**

Sur le plan pratique :

- Pour toute commande de « cartes SAVATE » vous devez compléter le bordereau bleu (disponible aussi sur le site fédéral) et l'adresser à la Fédération accompagné du chèque correspondant.
- Lors de l'utilisation, renvoyez immédiatement le coupon détachable renseigné et daté à la Fédération. **L'assurance prendra effet à partir de la date indiquée, pour une période de 15 jours.**
- Si vous n'utilisez pas toutes vos cartes, conservez-les, elles seront valables la saison suivante.



En cas d'accident

L'imprimé « Déclaration de Sinistre » est joint à l'envoi de rentrée. Et téléchargeable dans l'espace réservé du site fédéral. Vous devez le mettre à la disposition de vos enseignants.

En cas de sinistre, le licencié et le club doivent adresser cette déclaration d'accident complètement renseignée, **DANS LES 5 JOURS** suivant le sinistre, accompagnée de la photocopie de la licence et du certificat médical détaillé à :

AIAC COURTAGE

14 rue de Clichy - 75311 PARIS Cedex 9

0 800 886 486

assurance-savate@aiac.fr